

Les parents reçoivent tous les mois un compte-rendu de la conduite, de l'application et du succès de leurs enfants.

Les visites aux pensionnaires ne sont permises qu'aux parents et à ceux qui les représentent.

Les demi-pensionnaires et les externes ne doivent s'absenter d'aucun exercice du Collège sans la permission préalable des autorités.

L'année académique est de dix mois : elle commence dans la première semaine de septembre, et finit dans la première semaine de juillet.

PRIX.

	Per annum.
Pension et Enseignement	\$150.00
Demi-Pension et Enseignement	80.00
Enseignement	30.00
Blanchissage	20.00
Lit et sa garniture	10.00
Leçons de Musique	25.00
Usage du Piano	5.00
Leçons de Dessin	20.00

Les livres et autres fournitures sont à la charge des parents.

Les paiements se font en deux termes et invariablement d'avance, c'est-à-dire 1^{er} à la rentrée, 2^e au 1^{er} de février.

On n'accordera aucune remise pour une absence de moins d'un mois.

Le Collège ne peut se charger d'aucune fourniture, à moins que la somme requise ne soit remise d'avance au Père Procureur.

L'uniforme est obligatoire pour tous les élèves, tant pensionnaires qu'externes, les jours de dimanche, de fête, de solennité publique, de promenade et de sortie.

Comme il est de rigueur de se conformer à la couleur et aux modèles adoptés pour le costume, les parents qui désirent se procurer eux-mêmes l'uniforme doivent auparavant consulter les autorités du Collège.

Trousseau des Pensionnaires.

Pour l'Uniforme :

- 2 Redingotes pour les plus âgés,
- 2 Vestes marines pour les plus jeunes,
- 2 Pantalons,
- 2 Gilets,

Monthly reports of behaviour, application and progress, are sent to parents or guardians.

None but relations or those who represent them, are allowed to visit the boarders.

Half-Boarders and Day-Scholars must not absent themselves without leave from the College authorities.

The collegiate year is of ten months, beginning in the first week of September, and ending in the first week of July.

TERMS.

	Per annum.
Board and Tuition	\$150.00
Half-Board and Tuition	80.00
Tuition	30.00
Washing	20.00
Bedding	10.00
Music Lessons	25.00
Use of Piano	5.00
Drawing Lessons	20.00

Books, stationery, &c., from extra charges.

Payments which are required *strictly in advance*, are made in two instalments, 1st in the beginning of September, 2nd on the 1st of February.

No reduction in the above mentioned terms will be granted for absence of less than one month.

The College will not take charge of providing a student with clothing or other necessities unless a sufficient sum be deposited in the hands of the Treasurer.

A uniform is obligatory both for boarders and day-scholars. It is to be worn on sundays, festivals and public occasions.

As uniformity of colour and pattern is required, parents who would themselves procure suits for their children, should previously consult the College authorities.

Boarders Outfit.

For the Uniform :

- 2 Frock Coats for older students,
- 2 Jackets for younger students,
- 2 Pairs of Pants,
- 2 Vests,